

DOCUMENTATION FINANCIERE

◆ ◆ ◆

DOSSIER DE PRESENTATION FINANCIERE

relatif à l'émission de

TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

de

NATIXIS

Etabli en application des articles L. 213-1 à L. 213-4
du Code Monétaire et Financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à la

Banque de France
Direction Générale des Opérations
Direction pour la Coordination de la Stabilité Financière (DCSF)
35-1134 Service des Titres de Créances Négociables
39, rue Croix des Petits Champs
75049 Paris Cedex 01

A l'attention du Chef de Service

Mise à jour effectuée le 14 juin 2007



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 Responsabilité de la Documentation Financière et contrôle des comptes.

CHAPITRE 2 Présentation des programmes d'émission.

CHAPITRE 3 Situation juridique et financière de l'Emetteur.

Annexes

Annexe 1 Fiches de notation des Programmes d'émission.

Annexe 2 Rapport Annuel 2005 de Natexis Banques Populaires.

Annexe 3 Rapport Annuel 2006 de Natixis.

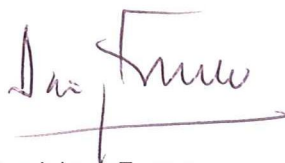
1 • RESPONSABILITE DE LA DOCUMENTATION FINANCIERE ET CONTRÔLE DES COMPTES

(Article D. 213-9, II, 3° et III du Code Monétaire et Financier et Art. 2, dernier alinéa de l'arrêté du 13 février 1992 modifié)

II • PERSONNES RESPONSABLES DE LA DOCUMENTATION FINANCIERE

Monsieur Dominique Ferrero, Directeur général.

A notre connaissance les données de la Documentation Financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Dominique Ferrero
Directeur général
Fait le 14 juin 2007

12 • CONTRÔLE DES COMPTES

121. Commissaires aux comptes titulaires de Natixis :

- Deloitte et Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine cedex
- Salustro Reydel Membre de
KPMG International
1, cour Valmy,
92923 Paris La Défense cedex
- Mazars & Guérard
Immeuble Exaltis - 61,rue Henri-
Regnault
92075 Paris La Défense cedex

122. Commissaires aux comptes suppléants de Natixis :

- BEAS.
- Monsieur François Chevreux.
- Monsieur Patrick de Cambourg

123. Les rapports des commissaires aux comptes sur le contrôle des comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006 figurent pages 247 à 248 du rapport annuel 2005 présenté à l'Assemblée générale mixte le 18 mai 2006 et pages 322 à 323 du rapport annuel 2006 présenté à l'Assemblée générale mixte le 24 mai 2007.

2 • PRESENTATION DES PROGRAMMES D'EMISSION

(Articles D. 213-9, II, 1° et 213-11 du Code Monétaire et Financier et Art. 1 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié)

21 • PROGRAMMES D'EMISSION DE CERTIFICATS DE DEPOT (CD)

211. Plafond de l'encours

25 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères.

212. Caractéristiques des titres

Durée initiale : 1 jour minimum, 1 an maximum ; Echéance fixe.

Montant nominal par titre : 150 000 Euros.

Rémunération : La rémunération des certificats de dépôt est libre.

Les certificats de dépôt font l'objet d'une rémunération qui pourra notamment :

- être à taux fixe, les intérêts étant versés périodiquement ou capitalisés, précomptés ou payables à terme échu,
- être à taux révisable, la rémunération faisant référence à un ou plusieurs taux déterminés au moment de l'émission et relatifs à des placements d'une durée au moins égale à un mois. Les intérêts seront versés périodiquement ou capitalisés, précomptés ou payables à terme échu,
- être variable en application d'une clause d'indexation : les paiements en capital et/ou en intérêts pourront être calculés par référence directe ou indirecte à un ou plusieurs indices financiers ou boursiers, l'évolution ou la performance d'un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, parts de FCP ou autres véhicules de gestion, actions de SICAV, et autres instruments financiers), sur l'inflation, ou sur tous autres éléments de nature financière autorisés par la réglementation en vigueur,
- faire l'objet de taux plafonds et/ou de taux planchers.

Les certificats de dépôt pourront être émis à un prix différent du pair et comporter une prime de remboursement. Ils pourront également être émis sous forme de coupon zéro ou coupon unique.

Les certificats de dépôt pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à l'option de l'Emetteur.

Rachats : Les titres pourront être rachetés par l'Emetteur.

L'Emetteur rendra compte à la Banque de France des opérations de rachat effectuées.

Remboursement anticipé : L'Emetteur informera la Banque de France des remboursements anticipés effectués.

Remboursement à l'échéance : Le programme permet également l'émission de certificats de dépôt dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance, à l'exclusion, compte tenu de la réglementation actuelle, de celle liée à un événement de crédit. La confirmation de l'émetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.

L'Emetteur communiquera à la Banque de France les caractéristiques de chaque émission et lui fournira des informations sur l'encours quotidien des titres émis.

213. Mode de placement envisagé

Les titres seront placés directement par Natixis.

L'Emetteur se réserve en outre la faculté de charger un ou plusieurs intermédiaires de placer les titres.

214. Établissement domiciliataire

Natixis.

215. Notation

Au 14 juin 2007, les agences spécialisées ont attribué les notes suivantes au Programme de Certificats de Dépôt :

P-1 par Moody's.
A-1+ par Standard & Poor's Ratings Services.
F1+ par Fitch Ratings.

216. Garantie

Sans objet

217. Titres de même nature émis par l'Emetteur à l'étranger

Euro-Commercial Paper Programme

Natixis émet sur le marché international du papier commercial dans le cadre d'un programme de 6.000.000.000 d'euros.

Programme de Certificats de Dépôt de Natixis Singapour

Natixis émet via sa succursale de Singapour des certificats de dépôt sur le marché international dans le cadre d'un programme de 2.500.000.000 d'euros.

218. Personne assurant la mise en œuvre du programme d'émission

M. Daniel Sueur.

Responsable de la Trésorerie.

Tél.: 01.58.32.29.79

Fax.: 01.58.32.49.23

E-mail : daniel.sueur@natixis.fr

22 • PROGRAMMES D'EMISSION DE BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES (BMTN)

221. Plafond de l'encours

4 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères.

222. Caractéristiques des titres

Durée initiale : Supérieure à un an ; Echéance fixe.

Montant nominal par titre : 150 000 Euros.

Rémunération : La rémunération des bons à moyen terme négociables est libre.

Les BMTN font l'objet d'une rémunération qui pourra notamment :

- être à taux fixe, les intérêts étant versés périodiquement ou capitalisés, précomptés ou payables à terme échu,
- être à taux révisable, la rémunération faisant référence à un ou plusieurs taux déterminés au moment de l'émission et relatifs à des placements d'une durée au moins égale à un mois. Les intérêts seront versés périodiquement ou capitalisés, précomptés ou payables à terme échu,
- être variable en application d'une clause d'indexation: les paiements en capital et/ou en intérêts pourront être calculés par référence directe ou indirecte à un ou plusieurs indices financiers ou boursiers, l'évolution ou la performance d'un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, parts de FCP ou autres véhicules de gestion, actions de SICAV, et autres instruments financiers), sur l'inflation, ou sur tous autres éléments de nature financière autorisés par la réglementation en vigueur,
- faire l'objet de taux plafonds et/ou de taux planchers.

Les BMTN pourront être émis à un prix différent du pair et comporter une prime de remboursement. Ils pourront également être émis sous forme de coupon zéro ou coupon unique.

Les BMTN pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à l'option de l'Emetteur.

- Rachats* : Les titres pourront être rachetés par l'Emetteur.
L'Emetteur rendra compte à la Banque de France des opérations de rachat effectuées.
- Remboursement anticipé* : L'Emetteur informera la Banque de France des remboursements anticipés effectués.
- Remboursement à l'échéance* : Le programme permet également l'émission de BMTN dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance, à l'exclusion, compte tenu de la réglementation actuelle, de celle liée à un événement de crédit. La confirmation de l'émetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.

L'Emetteur communiquera à la Banque de France les caractéristiques de chaque émission et lui fournira des informations sur l'encours quotidien des titres émis.

223. Mode de placement envisagé

Les titres seront placés directement par Natixis.
L'Emetteur se réserve en outre la faculté de charger un ou plusieurs intermédiaires de placer les titres.

224. Établissement domiciliaire

Natixis.

225. Notation

Au 14 juin 2007, les agences spécialisées ont attribué les notes suivantes au Programme de BMTN :

- Aa2** par Moody's.
AA par Standard & Poor's Ratings Services.
AA par Fitch Ratings.

226. Garantie

Sans objet.

227. Titres de même nature émis par l'Emetteur à l'étranger

Programme EMTN

Natixis émet sur le marché international des EMTN dans le cadre d'un programme de 20.000.000.000 d'euros.

228. Personne assurant la mise en œuvre du programme d'émission

M. Daniel Sueur
Responsable de la Trésorerie
Tél.: 01.58.32.29.79
Fax.: 01.58.32.49.23
E-mail : daniel.sueur@natixis.fr

3 • SITUATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE L'EMETTEUR

(Article D. 213-9, II, 2° du Code Monétaire et Financier et Art. 2 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié)

31 • RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR

311. Dénomination, Siège social

Natixis.

Siège social :

45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

312. Date de constitution

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994 sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natixis a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 novembre 2006.

313. Objet social résumé

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'Etat dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans des sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

314. Indication du registre du commerce et numéro d'inscription dans ce registre

RCS Paris B 542 044 524.

315. Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents

Société anonyme régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par ses statuts. Etablissement de crédit agréé en qualité de banque tel que défini par la loi bancaire de 1984.

Tribunaux compétents : Tribunaux du lieu du siège social (Paris).

316. Normes comptables utilisées en cas d'établissement de données comptables consolidées :

Pour 2005 et conformément au règlement européen 1606/2002, les comptes consolidés de Natixis Banques Populaires ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable au 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2006 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date, en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales.

317. Composition de la Direction

Composition du Conseil de surveillance :

- Monsieur Charles Milhaud (Président du conseil de surveillance).
- Monsieur Jean-Louis Tourret (Vice-Président du conseil de surveillance).

- Monsieur Bernard Comolet (Vice-Président du conseil de surveillance).
- Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par Monsieur Michel Goudard.
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, représentée par Monsieur Nicolas Mérindol.
- Monsieur Vincent Bolloré.
- Monsieur Jean Clochet.
- Monsieur Jean-Claude Créquit.
- Monsieur Stève Gentili.
- Monsieur Francis Henry.
- Monsieur Bernard Jeanin.
- Monsieur Yvan de La Porte du Theil.
- Monsieur Bruno Mettling.
- Monsieur Jean-Charles Naouri.
- Monsieur Didier Patault.
- Monsieur Henri Proglio.
- Monsieur Philippe Sueur.
- Monsieur Robert Zolade.

L'Assemblée générale a également désigné Monsieur Ulrich Brixner et Monsieur Alfonso Lozzo aux fonctions de censeurs.

Composition du Directoire :

- Monsieur Philippe Dupont (Président du directoire).
- Monsieur Dominique Ferrero (Directeur général).
- Monsieur François Ladam, et
- Monsieur Anthony Orsatelli.

32 • RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Se reporter au Document de Référence de Natixis déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2007 sous le numéro D.07-0337.

321. Montant du capital souscrit

Le capital s'élève au 1 juin 2007 à 1 951 782 928 euros, divisé en 1 219 864 330 actions de 1,60 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées.

322. Fraction et montant du capital libéré et non libéré

Sans objet.

323. Au 1^{er} juin 2007, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	34,44 %	34,44 %
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	34,44 %	34,44 %
DZ BANK AG	1,87 %	1,87 %
SAN PAOLO IMI	1,68 %	1,68 %
ASB Holdings	0,43 %	0,43 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,66 %	0,66 %
Public	26,48 %	26,48 %

324. Marchés réglementés où les titres de capital de l'émetteur sont négociés

Les actions Natixis sont négociées sur Eurolist d'Euronext Paris SA (code Isin : FR0000120685). Le titre Natixis figure dans les indices SBF 120, SBF 250 et, depuis le 1^{er} mars 2007, dans l'indice CAC Next20.

33 • RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

(I et II du 3^o de l'article 2 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié)

Natixis occupe des positions de premier plan en France et à l'international sur ses principales lignes métiers. Il intervient essentiellement sur six activités :

- **Activités liées à la banque de détail** (21 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006 *via* les CCI). Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux. Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires : le réseau des Caisses d'Epargne constitue le 3ème réseau bancaire en France ; avec près d'un Français sur deux client, les Caisses d'Epargne disposent d'un socle de clientèle sans équivalent. Banque au quotidien de 11 millions de clients titulaires d'un compte de dépôt à vue, les Caisses d'Epargne sont à la fois axées sur les particuliers et ancrées dans leurs territoires au service du développement des régions en proposant aux collectivités locales, aux organismes du logement social, aux professionnels de l'immobilier et aux entreprises de proximité une offre complète. Le réseau Banque Populaire est un acteur de premier plan sur le marché des professionnels et des PME mais également des particuliers, avec 7 millions de clients dont 6,2 millions de particuliers, 750 000 de professionnels et d'entreprises. Les réseaux et leurs clients sont des partenaires commerciaux et opérationnels privilégiés pour Natixis pour un large éventail de ses expertises, et notamment : (i) couverture des besoins propres des banques (ALM...) ; (ii) traitement des opérations sur titres, flux et paiements ; et (iii) produits d'épargne financière, assurance, garanties pour la clientèle de particuliers ; offres de financements (leasing, factoring) et services (ingénierie sociale...) pour les clientèles de professionnels de TPE/PME. Enfin, Natixis a développé certaines de ces offres (notamment traitement Titres et monétique/paiements) en sous-traitance pour des réseaux externes.

- **Banque de Financement et d'Investissement — BFI** (41 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006). Natixis propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels et banques, une large gamme de produits et solutions. Cette offre comporte notamment les crédits aux entreprises, les financements structurés, les produits de marchés de capitaux (taux, crédit, change, actions, matières premières ; cash et dérivés), les produits de flux et crédit-bail, la titrisation, ainsi que les services de conseil et d'ingénierie financière.

La Banque de financement et d'investissement s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des métiers de Natixis pour élaborer et mettre en place des solutions créatrices de valeur ajoutée. Avec plus de cent vingt implantations dans le monde, Natixis développe une relation au plus proche des besoins des clientèles locales.

Capitalisant sur ces complémentarités d'expertises et de clientèle, Natixis se positionne ainsi sur les métiers de banque d'investissement et de marchés de capitaux comme le numéro deux en France sur le primaire obligataire corporate (source : Bondware), numéro sept européen par volume d'émissions de CDO (source : Thomson Financial) et parmi les banques européennes particulièrement actives sur les dérivés actions et taux. Dans les activités de financement, Natixis se positionne comme le numéro deux en France sur les financements immobiliers (source : Dealogic), le numéro 6 sur la zone Afrique et Moyen-Orient en Trade Finance (source : Dealogic/Trade Finance Magazine) et dans le Top 10 mondial pour les financements aéronautiques (source : Airfinance Journal). Natixis propose une offre diversifiée de produits et solutions principalement aux clients corporate et institutionnels dans des domaines tels que les crédits aux entreprises, les financements structurés, les marchés de capitaux (taux, crédit, change, matières premières), les produits dérivés, la titrisation ainsi que des services de Corporate Solutions. Le Groupe entretient notamment des relations d'affaires avec la quasi-totalité des groupes du CAC 40 et du SBF 120 ; il est de plus très bien implanté à l'international, près de la moitié du produit net bancaire généré par les activités de BFI ayant été réalisé hors de France en 2006, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

- **Gestion d'Actifs** (11 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006). Natixis est un acteur franco-américain de premier ordre en gestion d'actifs. Il est parmi les leaders en France dans le domaine de la gestion d'actifs auprès des institutionnels aussi bien que de la clientèle *retail*, et bénéficie d'une présence significative et d'une visibilité forte aux Etats-Unis résultant des apports d'Ixis Asset Management Group. Le Groupe est classé 13^{ème} gestionnaire d'actifs

mondial avec 583 milliards d'actifs cumulés sous gestion au 31 décembre 2006 (Source : Classement IPE juin 2006, rapports annuels). Sa structure « multi-spécialiste », comprenant de nombreuses sociétés de gestion situées en France et aux Etats-Unis et spécialisées par type de

gestion, lui permet d'avoir une position bien établie tant dans la distribution de produits standardisés destinés aux marchés de l'assurance-vie et de la clientèle *retail*, qu'en matière d'élaboration de solutions complexes destinées aux clients institutionnels les plus sophistiqués. Ses produits sont conçus et mis en œuvre par des sociétés de gestion affiliées spécialisées bénéficiant d'une forte notoriété, et sont distribués à l'échelle mondiale par le biais d'une plateforme globale unique et par les sociétés de gestion elles-mêmes, notamment, sur le marché français, à travers les réseaux.

- **Services** (10 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006). L'activité Services regroupe d'une part deux lignes de métiers de services de traitement d'opérations (Titres et Monétique/paiements) et, d'autre part, quatre lignes de métiers proposant une offre de produits et services destinés en particulier à être distribués auprès des réseaux de banque de détail (assurance, cautions et garanties financières, crédit à la consommation, ingénierie sociale). Natixis propose également certains de ces services en sous-traitance à des institutions financières tierces. Natixis occupe des positions de premier ordre dans la plupart de ces lignes de métiers (à l'échelle française pour l'ingénierie sociale, la conservation de détail ou la monétique ; à l'échelle européenne ou mondiale notamment en conservation institutionnelle). La ligne de métiers la plus importante de l'activité Services en termes de produit net bancaire généré correspond au métier titres, qui regroupe les services de conservation et de tenue de comptes, pour des clientèles de banques de détail et d'institutionnels et est classé 10ème acteur mondial sur la conservation institutionnelle (Source : Global Custody.net). Ce pôle comprend également des activités dans les secteurs de l'assurance-vie et l'IARD, le crédit à la consommation, les cautions et garanties financières au profit des particuliers, professionnels et PME, ainsi que les services de paiements et l'ingénierie sociale à destination des professionnels, PME et clients *corporate*.
- **Poste Clients** (6 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006). Natixis est un acteur mondial de premier plan dans le secteur du Poste Clients, offrant une gamme complète de services destinés aux entreprises françaises et internationales, comprenant l'assurance-crédit, les services d'information financière aux entreprises, l'affacturage et la gestion de créances commerciales. L'offre du Poste Clients est commercialisée par Coface qui est le troisième acteur mondial de l'assurance-crédit, présent en direct dans 60 pays et servant plus de 87 000 clients, ainsi que par Natexis Factorem et GCE Affacturage qui ont développé dans le métier de l'affacturage des relations étroites avec les réseaux de distribution *retail*.
- **Capital investissement et Gestion privée** (10 % du résultat net part du groupe des métiers en 2006). Natexis Private Equity est un des principaux acteurs français sur le segment des entreprises de taille moyenne (« *small and mid caps* ») du marché français, gérant 3,2 milliards d'actifs investis dans le capital développement, les LBO, le capital-risque et les fonds de fonds au 31 décembre 2006. Natexis Private Equity a réalisé 603 millions d'euros d'investissements en 2006 et a enregistré un niveau record de plus-values de cessions à plus de 400 millions d'euros. La ligne des métiers gestion privée du Groupe gère 15,5 milliards d'euros d'encours (y compris gestion collective) pour le compte de particuliers fortunés captés notamment dans les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

ANNEXE 1

Fiches de notation des programmes d'émission

60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 - F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.com

Madame Christine PLASSCHAERT
FSM / Risques juridiques
Natixis
BP 4
75060 Paris Cedex 02

Paris, le 14 juin 2007

Madame,

Cette lettre est la réponse à la demande de confirmation des notes attribuées aux programmes actualisés de Certificats de Dépôts (« CD ») et de Bons à Moyen Terme Négociables (« BMTN ») de Natixis.

Par la présente, Fitch ("Fitch") (cf. définition ci-dessous) confirme que, sur la base des informations qui lui ont été communiquées, les actualisations n'entraînent ni retrait, ni dégradation des notes attribuées par Fitch aux programmes actualisés. Les notes attribuées par Fitch sont les suivantes :

Programme de CD de Natixis pour un montant plafond de 25 milliards d'euros 'F1+'

Programme de BMTN de Natixis pour un montant plafond de 4 milliards d'euros 'AA'

Cette confirmation de notation ne concerne que les effets des actualisations de la documentation des programmes actualisés sur les notes attribuées par Fitch aux programmes. Cette confirmation de notation n'atteste pas que les actualisations apportées aux programmes sont autorisées par les dispositions du document, ni que ces actualisations sont dans l'intérêt ou préjudiciables à certains ou à tous les détenteurs de ces émissions.

Les notes attribuées par Fitch sont formulées à partir des informations et documents qui lui sont communiqués par vous-même et des tiers et dont Fitch n'audite pas, ni ne vérifie, la véracité ou l'exactitude.

Les notes ne sont pas une recommandation ou une suggestion, directe ou indirecte, d'acheter, de vendre, ni de conserver aucun titre, ni d'engager une quelconque stratégie d'investissement sur les titres d'un émetteur. Les notes ne donnent pas une opinion sur la valeur de marché des titres, de leur adéquation aux besoins des investisseurs (y compris et sans aucune restriction, en termes de traitement comptable ou réglementaire), ni de l'exemption ou de la non exemption fiscale des revenus attachés à ces titres. Fitch n'est pas votre conseiller, ne prétend pas fournir, à vous ou à toute autre personne, de conseil financier, juridique, d'audit, comptable ou d'évaluation, ni des services de valorisation ou actuariel. Une note ne saurait être considérée comme remplaçant un tel conseil ou service. Rien dans cette lettre n'est destiné ni ne doit être interprété comme étant de nature à créer un lien fiduciaire entre vous et nous ni entre nous et tout utilisateur des notes.

Nous vous rappelons qu'il est important que vous fournissiez à Fitch toutes les informations qui seraient indispensables pour les notes afin que les notes restent pertinentes. Celles-ci peuvent être relevées, abaissées, retirées ou placées sous surveillance (« rating watch ») en raison de changements, d'adjonctions, d'inexactitudes ou d'insuffisance d'informations ou pour toute autre raison jugée appropriée par Fitch.

Vous remerciant de la confiance que vous manifestez à notre agence, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.



Fitch
Eric Dupont, Senior Director



Fitch
Janine Dow, Senior Director

Dans cette lettre, "Fitch" signifie Fitch Inc. et Fitch Ratings Ltd ainsi que n'importe quelle filiale de l'une ou l'autre (Derivative Fitch Inc. et Derivative Fitch Ltd. inclus) ainsi que n'importe quel successeur.

FITCH FRANCE - Société par Actions Simplifiée au Capital de € 800.000 - 378 001 283 RCS Paris B - NAF 671 A

ANNEXE 2

Rapport Annuel 2005 de Natexis Banques Populaires

ANNEXE 3

Rapport Annuel 2006 de Natixis